



---

LG Electronics Canada

---

# Rapport de 2023 sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

---

2023

**Life's Good.**

# Table des matières



---

02 Introduction

03 Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

04 Politiques et procédures de diligence raisonnable

05 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

06 Mesures correctives

07 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables

08 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants

09 Mesure de l'efficacité de nos programmes

10 Attestation signée

# 02 Introduction

Remarque : Les liens contenus dans le présent document ne sont majoritairement disponibles qu'en anglais.

Il s'agit du premier rapport de LG Electronics Canada inc. (LGECI) sur les mesures que nous prenons pour réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement. Ces mesures reflètent notre engagement à être une entreprise dont les activités reposent sur des objectifs concrets et à créer une « vie meilleure pour tous ». En tant qu'entreprise centrée sur le client, le respect des droits de la personne est essentiel dans l'ensemble de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement, et nous continuons à être guidés par notre philosophie de [gestion « Jeong-Do »](#), qui repose sur une gestion axée sur les personnes et sur la création de valeur pour le client.

LGECI reconnaît le risque permanent de violation des droits de la personne lié aux fournisseurs et aux autres acteurs de sa chaîne d'approvisionnement, ainsi que la responsabilité qui lui incombe de lutter contre ce risque. Depuis 2006, notre société mère, LG Electronics inc. (LG), publie un [rapport sur la durabilité](#) qui décrit les objectifs, les activités et les résultats de l'entreprise en matière d'initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). En août 2023, LG a présenté son [plan pour une vie meilleure pour 2030](#), qui se concentre sur la mise en œuvre d'initiatives stratégiques ESG, y compris le renforcement de la gestion des risques ESG que présente la chaîne d'approvisionnement. Les principales mesures sont les suivantes:

- Certification des systèmes pour les sites de production;
- Augmentation du nombre de vérifications sur les sites de production (au moins une fois tous les trois ans) et renforcement de la présence d'experts sur chaque site;
- Amélioration de l'auto-évaluation des fournisseurs secondaires et de la prestation de conseils aux fournisseurs;
- Renforcement d'un système d'évaluation avec des facteurs ESG lors de l'enregistrement d'un nouveau fournisseur;
- Maintien de la proportion de fournisseurs à risque élevé à 0,5 % ou moins compte tenu des facteurs d'auto-évaluation des fournisseurs.

## Rapport de 2023 sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

- 02 Introduction
- 03 Structure, activités et chaîne d'approvisionnement
- 04 Politiques et procédures de diligence raisonnable
- 05 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement
- 06 Mesures correctives
- 07 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables
- 08 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants
- 09 Mesure de l'efficacité de nos programmes
- 10 Attestation signée

# 02 Introduction

Pour l'avenir, LG reste concentrée sur la réalisation de ces initiatives stratégiques. Ce rapport explique les progrès que nous avons réalisés pour satisfaire aux exigences de la [Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement](#) en déclarant :

1. Les mesures prises au cours de l'exercice financier précédent de LGECI pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants à toute étape de la production de biens au Canada ou ailleurs par LGECI ou de biens importés au Canada par LGECI;
2. La structure, les activités et les chaînes d'approvisionnement de LGECI;
3. Les politiques et les procédures de diligence raisonnable de LGECI en matière de travail forcé et de travail des enfants;
4. Les parties des activités et des chaînes d'approvisionnement de LGECI qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants et les mesures que nous avons prises pour évaluer et gérer ce risque;
5. Les mesures prises par LGECI pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants;
6. Les mesures prises par LGECI pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables découlant de toute mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement;
7. La formation fournie aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants;
8. La façon dont LGECI évalue son efficacité à garantir l'absence de travail forcé et de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.

Nous continuons à travailler au renforcement de notre conformité ESG en améliorant nos pratiques de gestion des risques liés au travail des enfants et au travail forcé dans notre chaîne d'approvisionnement, et nous nous engageons à améliorer continuellement nos pratiques commerciales afin de créer une « vie meilleure pour tous », y compris pour nos clients, nos employés, nos fournisseurs, nos investisseurs, nos partenaires commerciaux, les collectivités locales et l'environnement.

Dans le présent rapport, les références à « LG » ou à « LG Electronics » renvoient à la société mère de LGECI, LG Electronics inc. Les références à LGECI renvoient à LG Electronics Canada inc. Les références à « notre », à « nos » et à « nous » renvoient à LG Electronics Canada inc. et/ou à sa société mère LG Electronics inc., selon le contexte.

## Rapport de 2023 sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

- 02** Introduction
- 03** Structure, activités et chaîne d'approvisionnement
- 04** Politiques et procédures de diligence raisonnable
- 05** Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement
- 06** Mesures correctives
- 07** Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables
- 08** Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants
- 09** Mesure de l'efficacité de nos programmes
- 10** Attestation signée

# 03 Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

## Structure et activités

LG Electronics Canada inc. (LGECI) est une entreprise canadienne créée en octobre 1986. LGECI est la filiale canadienne de LG Electronics inc. (LG), dont le siège se trouve à Séoul, en Corée du Sud, et qui est un innovateur mondial dans le domaine de la technologie et de l'électronique grand public. LGECI emploie environ 300 personnes au Canada, et plus de 75 000 personnes au monde.

Le siège social de LGECI se situe à Toronto, en Ontario, et ses principaux entrepôts sont à Toronto et à Vancouver. La filiale canadienne de LG est composée de quatre divisions commerciales : électroménagers pour la maison, divertissement pour la maison, solutions professionnelles et solutions d'amélioration de la qualité de l'air. LGECI s'efforce d'offrir des produits primés et reconnus pour leur mariage entre style et technologie. Ces produits novateurs comprennent des téléviseurs, des solutions audio et des appareils portables, des électroménagers, des solutions résidentielles et commerciales d'amélioration de la qualité de l'air, des moniteurs et des ordinateurs portables, ainsi que des solutions d'affichage numérique OLED et à DEL de pointe. En tant que filiale du groupe LG, LGECI est soumise aux politiques générales de LG.

LGECI ne fabrique aucun produit et dépend d'autres entités (y compris des membres du groupe LG) pour lui fournir des produits LG. LGECI est responsable du marketing, de la promotion, de la vente et de la distribution des produits et services de LG au Canada.

## Chaîne d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement mondiale de LG est très complexe et comprend des milliers de fournisseurs du monde entier. Notre chaîne d'approvisionnement comprend l'approvisionnement en matières premières, la conception, l'ingénierie et la fabrication de nos produits.

La chaîne d'approvisionnement en amont de LG comprend l'extraction des minéraux, l'assemblage et la fabrication de ses produits et pièces, ainsi que le transport de ces articles vers le Canada. LG dépend d'un réseau de fournisseurs de première catégorie pour l'approvisionnement en matériaux et en composants et collabore avec ses fournisseurs dans le monde entier pour gérer les risques ESG associés aux violations des droits de la personne, aux problèmes liés à la main-d'œuvre, à l'exclusion des personnes défavorisées et aux activités déloyales et contraires à l'éthique dans sa chaîne d'approvisionnement mondiale.



## Rapport de 2023 sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

- 02 Introduction
- 03 Structure, activités et chaîne d'approvisionnement
- 04 Politiques et procédures de diligence raisonnable
- 05 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement
- 06 Mesures correctives
- 07 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables
- 08 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants
- 09 Mesure de l'efficacité de nos programmes
- 10 Attestation signée

# 04 Politiques et procédures de diligence raisonnable

LGECI reconnaît que les cadres politiques et les documents contractuels font partie intégrante de l'atténuation des risques de recours à l'esclavage moderne dans nos activités. Les politiques internes de LGECI précisent les attentes en matière de droits de la personne que nous avons vis-à-vis des membres de nos équipes et leur fournissent des renseignements sur les procédures de gestion des griefs. Toutes les politiques sont disponibles sur l'intranet de LGECI ou accessibles sur notre [site Web mondial](#).

## Politiques applicables

- **Code de déontologie.** Définit le comportement que nous attendons que nos membres adoptent les uns envers les autres, envers les clients, envers la concurrence et envers la collectivité au sens large.
- **Politique sur la dénonciation.** Fait la promotion du respect de la réglementation relative à la dénonciation, qui prévoit un canal de signalement anonyme pour les membres de l'équipe (y compris les entrepreneurs), leur famille et leurs associés, afin qu'ils puissent soulever des questions graves qu'ils ne se sentent pas à l'aise d'aborder par d'autres voies, y compris des infractions à la loi.
- **Politique sur la santé et la sécurité sur le lieu de travail (politique interne de LGECI).** Décrit notre engagement envers la sécurité et la santé physiques et psychologiques de nos clients, des membres de nos équipes et de nos partenaires commerciaux.
- **Politique sur la sécurité et la santé, et politique environnementale.** Ces deux politiques globales encouragent les parties prenantes internes et externes à faire tout leur possible pour préserver l'environnement et poursuivre un développement social durable en réduisant au minimum la consommation de ressources, en élaborant des processus de production et des produits écologiques et en optimisant l'efficacité énergétique.
- **Politique du travail mondiale.** Présente notre engagement à respecter les normes établies par l'ONU, l'OIT, l'OCDE et d'autres organisations internationales du travail.
- **Politique sur la diversité et l'inclusion.** Souligne l'engagement de LG à valoriser et à respecter les contributions uniques de personnes d'origines diverses.
- **Code de conduite.** Fait la promotion de l'équité et de la transparence dans les activités quotidiennes de LG, afin d'assurer le développement sain de l'entreprise et de gagner la confiance des clients en se conformant aux lois et aux réglementations en vigueur.

- **Code de conduite des fournisseurs de LGE.** Stipule ce que LG exige de ses fournisseurs afin qu'ils mettent en place un environnement de travail sûr, respectent les droits de la personne de leurs employés, assument leurs responsabilités en matière de protection de l'environnement et exercent leurs activités de manière éthique.

## Diligence raisonnable

LGECI reconnaît qu'il est essentiel de disposer d'un cadre solide de gestion des risques permettant d'anticiper les facteurs de risque et de guider nos parties prenantes internes et externes dans la mise en œuvre de pratiques commerciales éthiques.

## Codes de la Responsible Business Alliance (RBA)

Outre le respect de la législation, LG Electronics est membre de la Responsible Business Alliance (RBA), un organisme à but non lucratif composé d'entreprises qui déploient des efforts concertés pour créer une valeur durable pour la main-d'œuvre, l'environnement et leurs affaires.

## Code de conduite des fournisseurs

En s'appuyant sur le code de conduite de la RBA et d'autres normes internationales, LG a créé un code de conduite des fournisseurs, auquel tous ses fournisseurs doivent se conformer. Afin d'encourager le respect volontaire de notre code de conduite par nos fournisseurs, nous veillons à ce qu'il soit mentionné dans nos contrats d'achat et à remettre un guide à nos fournisseurs. Parmi plusieurs autres directives, le code de conduite des fournisseurs exige que les fournisseurs s'engagent à :

## Rapport de 2023 sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

- 02 Introduction
- 03 Structure, activités et chaîne d'approvisionnement
- 04 Politiques et procédures de diligence raisonnable
- 05 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement
- 06 Mesures correctives
- 07 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables
- 08 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants
- 09 Mesure de l'efficacité de nos programmes
- 10 Attestation signée

## 04 Politiques et procédures de diligence raisonnable

1. Respecter les droits fondamentaux des travailleurs;
2. Garantir un environnement de travail sécuritaire;
3. Fournir un lieu de travail respectueux de l'environnement;
4. Ne pas se procurer des matériaux par des moyens illégaux et/ou contraires à l'éthique.

Dans le cadre des mesures prises pour évaluer et traiter les risques liés au travail forcé et au travail des enfants, LG applique un processus de vérification préalable lors de l'enregistrement de nouveaux fournisseurs afin de s'assurer que leur engagement envers notre code de conduite des fournisseurs est plausible et qu'il peut être respecté.

### Évaluation des risques liés au travail forcé et au travail des enfants

Pour évaluer les risques et les pratiques en matière de travail forcé et de travail des enfants, LG utilise plusieurs critères de référence. Conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, LG fait preuve de diligence raisonnable dans sa chaîne d'approvisionnement, comme il est décrit dans le présent rapport.

Pour soutenir la gestion systématique des risques ESG, LG a établi un processus d'inspection ESG pour les fournisseurs en amont, composé d'une auto-évaluation du fournisseur, d'une inspection sur place et d'une certification de conformité de la gestion ESG par une tierce partie. LG a renforcé les capacités de gestion des risques des fournisseurs en s'attaquant aux non-conformités des fournisseurs et en offrant une formation à la gestion ESG aux fournisseurs à risque élevé et aux principaux fournisseurs au moyen d'inspections sur place.

LG s'est également fixé pour objectif de vérifier les risques de ses fournisseurs de première catégorie tout en réduisant la proportion de fournisseurs présentant un niveau de risque élevé.

Pour améliorer la durabilité de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, LG Electronics anticipe les facteurs de risque et s'efforce en permanence de gérer ces facteurs et d'atténuer les risques.

Dans le but d'évaluer les risques ESG de tous les fournisseurs de première catégorie et de réduire la proportion de fournisseurs à risque élevé, LG a mis en place un processus d'évaluation ESG des fournisseurs et l'applique en permanence pour une gestion systématique des risques ESG.

En outre, nos principaux fournisseurs procèdent à des auto-évaluations à l'aide d'une fiche d'évaluation portant sur la main-d'œuvre, les droits de la personne, la sécurité, la santé, l'environnement et l'éthique. Pour nos fournisseurs à risque élevé, nous proposons des mesures d'amélioration au moyen de consultations et d'évaluations sur place. En outre, nous offrons une formation à la gestion ESG aux fournisseurs et aux filiales d'outre-mer afin de renforcer leurs capacités de gestion des risques opérationnels, de sorte que les fournisseurs puissent cibler et gérer les risques ESG de manière autonome.

### Rapport de 2023 sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

- 02 Introduction
- 03 Structure, activités et chaîne d'approvisionnement
- 04 Politiques et procédures de diligence raisonnable
- 05 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement
- 06 Mesures correctives
- 07 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables
- 08 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants
- 09 Mesure de l'efficacité de nos programmes
- 10 Attestation signée

# 04 Politiques et procédures de diligence raisonnable

## Auto-évaluation des fournisseurs

LG Electronics procède à l'auto-évaluation de ses fournisseurs une fois par année. Une fiche d'évaluation approfondie que nous avons élaborée en appliquant le guide de la RBA est utilisée lors de ces évaluations. Nous effectuons des évaluations basées sur le système d'auto-évaluation ESG afin de renforcer la fidélité des activités d'amélioration visant à remédier aux non-conformités. Les activités d'amélioration qui découlent des non-conformités sont enregistrées dans le système de gestion ESG. Les problèmes potentiels avec les fournisseurs, tels que ceux liés à la main-d'œuvre, aux droits de la personne, à la sécurité, à la santé, à l'environnement et à l'éthique, ont été cernés en conséquence et classés dans les catégories de risque faible, modéré et élevé. En 2023, des auto-évaluations ont été menées par 1 266 fournisseurs dans le monde, et LG a poursuivi les évaluations sur place pour 12 fournisseurs à risque élevé et a fourni des conseils sur les activités d'amélioration à ces fournisseurs afin de mieux comprendre les risques et de prendre des mesures préventives.

| Résultats du questionnaire d'auto-évaluation sur la responsabilité sociale des entreprises des fournisseurs |       |       |       |
|---|-------|-------|-------|
|   | 2021  | 2022  | 2023  |
| Nombre de fournisseurs  | 1289  | 1231  | 1266  |
| Risque élevé  | 13    | 8     | 12    |
| Proportion de fournisseurs à risque élevé   | 1,0 % | 0,7 % | 0,9 % |

## Rapport de 2023 sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

- 02 Introduction
- 03 Structure, activités et chaîne d'approvisionnement
- 04 Politiques et procédures de diligence raisonnable
- 05 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement
- 06 Mesures correctives
- 07 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables
- 08 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants
- 09 Mesure de l'efficacité de nos programmes
- 10 Attestation signée



# 04 Politiques et procédures de diligence raisonnable

En 2023, LG a continué à offrir une formation à ses fournisseurs en partenariat avec une institution certifiée par la RBA afin d'améliorer l'objectivité des évaluations. Nous avons continué à réduire la proportion de fournisseurs à risque élevé en améliorant et en appliquant le processus d'évaluation des risques pour nos fournisseurs. Pour la période de déclaration 2023, le nombre de fournisseurs a augmenté, tout comme la proportion de fournisseurs à risque élevé, qui est passée de 0,7 % à 0,9 %. LG reste déterminée à atteindre une proportion de fournisseurs à risque élevé de 0,5 % d'ici 2030. À l'avenir, nous prévoyons de soutenir les fournisseurs pour leur permettre d'effectuer des évaluations de manière autonome.

| Détails de l'auto-évaluation ESG des fournisseurs (par région) |              |              |               |             |
|--|--------------|--------------|---------------|-------------|
| Région   | Risque élevé | Risque moyen | Risque faible | Total       |
| Corée  | 3            | 99           | 227           | 329         |
| Chine  | 0            | 50           | 354           | 404         |
| Asie   | 6            | 83           | 258           | 347         |
| Amériques  | 3            | 22           | 72            | 97          |
| Europe/CEI   | 0            | 21           | 48            | 69          |
| Moyen-Orient et Afrique  | 0            | 9            | 11            | 20          |
| <b>Total</b>   | <b>12</b>    | <b>284</b>   | <b>970</b>    | <b>1266</b> |

## Rapport de 2023 sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

- 02** Introduction
- 03** Structure, activités et chaîne d'approvisionnement
- 04** Politiques et procédures de diligence raisonnable
- 05** Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement
- 06** Mesures correctives
- 07** Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables
- 08** Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants
- 09** Mesure de l'efficacité de nos programmes
- 10** Attestation signée

# 04 Politiques et procédures de diligence raisonnable

## Gestion des risques sur les sites de production

En 2023, LG Electronics a procédé à l'auto-évaluation de ses 30 sites de production. LG Electronics a adopté un outil d'évaluation des risques mis au point par la RBA, appelé questionnaire d'auto-évaluation. Cet outil en ligne permet à LG de partager les résultats avec plusieurs clients et prend en charge plusieurs langues. Le questionnaire est composé d'environ 350 questions et donne un aperçu des niveaux de risque dans les domaines du travail, de la santé et de la sécurité, de l'environnement et de l'éthique. En mettant directement en œuvre le questionnaire de la RBA, LG peut procéder à des auto-évaluations de manière plus efficace et plus transparente, et affecter des ressources à des vérifications sur place.

| Questionnaire d'auto-évaluation des risques pour les installations de LG |           |          |          |
|--|-----------|----------|----------|
|  | Faible    | Moyen    | Élevé    |
| Main-d'œuvre   | 23        | 7        | 0        |
| Santé et sécurité  | 24        | 6        | 0        |
| Environnement  | 20        | 10       | 0        |
| Éthique  | 21        | 6        | 3        |
| <b>Total</b>   | <b>24</b> | <b>6</b> | <b>0</b> |

Les résultats de l'auto-évaluation de LG pour 2023 ont montré une amélioration par rapport aux résultats de 2022, passant de 17 établissements à risque faible et 13 à risque moyen à 24 établissements à risque faible et 6 à risque moyen. Bien qu'il y ait eu des changements de méthodologies dans l'auto-évaluation, nous pouvons voir la tendance positive du niveau de gestion des risques dans chaque site de production. Sur la base d'un examen approfondi des résultats de chaque établissement, nous n'avons relevé aucun problème grave lié à la main-d'œuvre et aux droits de la personne, y compris l'esclavage et la traite des personnes.

## Rapport de 2023 sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

- 02 Introduction
- 03 Structure, activités et chaîne d'approvisionnement
- 04** Politiques et procédures de diligence raisonnable
- 05 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement
- 06 Mesures correctives
- 07 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables
- 08 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants
- 09 Mesure de l'efficacité de nos programmes
- 10 Attestation signée

# 05 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement



## Vérifications des sites commerciaux par des tierces parties

Pour soutenir l'évaluation approfondie des opérations de sa chaîne d'approvisionnement, LG Electronics sélectionne cinquante entreprises pour fournir des services de conseil afin de s'assurer que nos pratiques ESG sont inspectées par une société de certification fiable pour renforcer notre compétitivité et faire en sorte que LG et ses fournisseurs connaissent une prospérité durable ensemble.

En 2023, LG a lancé 45 vérifications sur place, dont 10 vérifications du programme d'évaluation validée (VAP) pour ses propres sites de fabrication, menées par des vérificateurs tiers afin de garantir l'objectivité de l'évaluation et d'améliorer les capacités de gestion des risques de chaque site commercial. Sur les 45 vérifications, 35 ont été réalisées à l'initiative du client et 10 à l'initiative de LG. La plupart des problèmes de non-conformité mis en évidence par les vérifications concernaient les « heures de travail » et la « préparation aux situations d'urgence ». En ce qui concerne les problèmes liés à la main-d'œuvre, la majorité d'entre eux étaient attribuables à des problèmes de dépassement du nombre de travailleurs dépêchés en Chine. Bien qu'il n'y ait pas eu de constatations graves telles que la traite des personnes ou le travail forcé, LG a mené une enquête approfondie pour toutes les filiales en Chine. Après les vérifications sur place, les installations ont dû élaborer et mettre en œuvre des plans d'amélioration afin de prendre des mesures correctives et/ou préventives.

En outre, LG a mis sur pied un groupe de travail pour améliorer les procédures et les déclarations en 2024.

## Rapport de 2023 sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

- 02 Introduction
- 03 Structure, activités et chaîne d'approvisionnement
- 04 Politiques et procédures de diligence raisonnable
- 05 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement
- 06 Mesures correctives
- 07 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables
- 08 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants
- 09 Mesure de l'efficacité de nos programmes
- 10 Attestation signée

# 05 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

| Secteur            | Catégorie   | Nombre de constatations       |                                |
|--------------------|---|-------------------------------|--------------------------------|
|                    |   | Toutes les vérifications (45) | Vérifications des clients (33) |
| Main-d'œuvre       | Heures de travail                                 | 115                           | 90                             |
|                    | Salaire et prestations                            | 29                            | 21                             |
|                    | Travail forcé                                     | 26                            | 12                             |
|                    | Non-discrimination                                | 12                            | 6                              |
|                    | Autre   | 13                            | 8                              |
| Santé et sécurité  | Préparation aux situations d'urgence              | 104                           | 77                             |
|                    | Sécurité au travail                               | 45                            | 27                             |
|                    | Alimentation, hygiène et logement                 | 14                            | 7                              |
|                    | Sécurité des machines                             | 11                            | 8                              |
|                    | Accidents du travail et maladies professionnelles | 10                            | 7                              |
|                    | Communication sur la santé et la sécurité         | 10                            | 6                              |
|                    | Autre   | 12                            | 5                              |
| Env.               | Gestion de l'eau                                  | 8                             | 4                              |
|                    | Autre   | 12                            | 1                              |
| Éthique            | Pas d'avantage indu                               | 4                             | 0                              |
|                    | Autre   | 1                             | 0                              |
| Système de gestion | Responsabilité des fournisseurs                   | 10                            | 2                              |
|                    | Formation   | 8                             | 1                              |
|                    | Exigences légales et exigences des clients        | 5                             | 2                              |
|                    | Autre   | 24                            | 5                              |
| <b>Total</b>       |   | <b>473</b>                    | <b>289</b>                     |

## Rapport de 2023 sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

- 02** Introduction
- 03** Structure, activités et chaîne d'approvisionnement
- 04** Politiques et procédures de diligence raisonnable
- 05** Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement
- 06** Mesures correctives
- 07** Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables
- 08** Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants
- 09** Mesure de l'efficacité de nos programmes
- 10** Attestation signée

Les résultats des auto-évaluations des risques ESG et de la diligence raisonnable sur place se reflètent dans le processus d'évaluation des contrats d'achat de LG, ce qui favorise la conformité ESG.

# 06 Mesures correctives



## Engagement à réduire le nombre de fournisseurs à risque élevé de 1,5 % à 0,5 % d'ici à 2030

Pour améliorer la durabilité de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, LG Electronics anticipe les facteurs de risque et s'efforce en permanence de gérer ces facteurs et d'atténuer les risques supplémentaires.

Dans le but d'évaluer les risques ESG de tous les fournisseurs de première catégorie et de réduire la proportion de fournisseurs à risque élevé, LG a mis en place un processus ESG pour les fournisseurs et l'applique en permanence pour une gestion systématique des risques ESG.

En outre, les principaux fournisseurs de LG procèdent à des auto-évaluations à l'aide d'une fiche d'évaluation portant sur la main-d'œuvre, les droits de la personne, la sécurité, la santé, l'environnement et l'éthique. Pour les fournisseurs à risque élevé, LG propose des mesures d'amélioration au moyen d'évaluations et de consultations sur place.

En outre, une formation à la gestion ESG est offerte aux fournisseurs et aux filiales d'outre-mer afin de renforcer leurs capacités de gestion des risques opérationnels, afin de permettre aux fournisseurs de cibler et de gérer les risques ESG de manière autonome.

En 2023, le service d'assistance téléphonique pour les griefs des fournisseurs de LG a continué à fonctionner afin de traiter les griefs des fournisseurs, y compris le signalement de conduites contraires à l'éthique et d'autres violations de l'éthique ou des droits de la personne, promouvant ainsi la transparence et la responsabilité.

### Soutien aux fournisseurs à risque élevé

#### *Certificats de conformité de la gestion ESG*

Pour s'assurer de la pertinence des pratiques de gestion ESG, LG a collaboré avec des sociétés de certification mondialement reconnues telles que SGS. Ces sociétés ont effectué des visites sur place en 2023 pour évaluer les catégories ESG des fournisseurs à risque élevé, notamment la main-d'œuvre, la sécurité et la santé, l'environnement et l'éthique d'entreprise, sur la base du code de conduite de la RBA.

Grâce à cet effort de collaboration, LG a apporté son soutien aux fournisseurs, leur permettant ainsi d'améliorer leurs capacités. Par la suite, des certificats de conformité ont été remis aux fournisseurs qui ont fait l'objet de l'inspection ESG et démontré des améliorations.

#### **Soutien à l'amélioration des capacités de gestion ESG du personnel et des fournisseurs à l'échelle mondiale :**

En 2023, LG a poursuivi ses efforts pour favoriser une forte culture ESG grâce aux programmes suivants :

Une formation en ligne axée sur les droits de la personne des travailleurs et la gestion de la sécurité et de la santé dans la chaîne d'approvisionnement pour les responsables des achats; Une formation des principaux cadres pour les fournisseurs avec des institutions de formation spécialisées, conformément au renforcement des lois et des réglementations en matière de santé et de sécurité;

Ces initiatives reflètent l'engagement de LG Electronics à améliorer les capacités de ses fournisseurs et à promouvoir des pratiques commerciales responsables et éthiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

## Rapport de 2023 sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

- 02 Introduction
- 03 Structure, activités et chaîne d'approvisionnement
- 04 Politiques et procédures de diligence raisonnable
- 05 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement
- 06 Mesures correctives**
- 07 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables
- 08 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants
- 09 Mesure de l'efficacité de nos programmes
- 10 Attestation signée



# 07 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables

Aucune mesure n'a été nécessaire, car aucun cas de ce type n'a été observé dans la chaîne d'approvisionnement.



## Rapport de 2023 sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

- 02 Introduction
- 03 Structure, activités et chaîne d'approvisionnement
- 04 Politiques et procédures de diligence raisonnable
- 05 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement
- 06 Mesures correctives
- 07** Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables
- 08 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants
- 09 Mesure de l'efficacité de nos programmes
- 10 Attestation signée

## 08 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants

En 2024, LGECI a poursuivi ses efforts pour favoriser une forte culture ESG en proposant une formation en ligne fournie par la RBA sur la prévention du travail forcé. Cette formation est offerte à notre équipe de direction, y compris aux responsables des ressources humaines, ainsi qu'à nos services d'achat et de gestion de la chaîne d'approvisionnement.



### Rapport de 2023 sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

- 02 Introduction
- 03 Structure, activités et chaîne d'approvisionnement
- 04 Politiques et procédures de diligence raisonnable
- 05 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement
- 06 Mesures correctives
- 07 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables
- 08** Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants
- 09 Mesure de l'efficacité de nos programmes
- 10 Attestation signée

# 09 Mesure de l'efficacité de nos programmes



LG Electronics donne la priorité aux initiatives ESG pour apporter de la valeur aux parties prenantes et aux clients. Notre fonction d'achat joue un rôle essentiel dans la création de valeur en cernant et en soutenant les fournisseurs concurrents.

En 2023, nous avons procédé à des évaluations complètes et mis en œuvre des mesures concernant la main-d'œuvre, la sécurité et la santé, l'incidence sur l'environnement et l'éthique d'entreprise tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Ces efforts sont conformes aux normes de la RBA et à notre code de déontologie.

La participation accrue aux auto-évaluations, tant à l'échelle mondiale que locale, indique que davantage de fournisseurs améliorent de manière proactive les conditions de travail, ce qui mène à une chaîne d'approvisionnement plus durable.

Pour garantir une gestion efficace, nous avons mis en place un processus axé sur les fournisseurs qui comprend des auto-inspections, des inspections sur place et la certification de la conformité de la gestion ESG par une tierce partie. Ce processus est parfaitement intégré au système de gestion ESG de nos fournisseurs.

Nous renforçons activement les capacités de gestion des risques de nos fournisseurs en prenant des mesures ciblées pour remédier aux non-conformités et en dispensant une formation à la gestion ESG lors des inspections sur place, en particulier pour les fournisseurs importants et à risque élevé.

Pour l'avenir, nous restons déterminés à réduire la proportion de fournisseurs à risque élevé, à évaluer en permanence les risques d'esclavage moderne et à renforcer la gestion des risques ESG de la chaîne d'approvisionnement, tant en interne qu'à l'externe, afin d'atténuer les risques. Ces efforts seront intégrés dans nos systèmes de gestion actuels et futurs.

## Rapport de 2023 sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

- 02 Introduction
- 03 Structure, activités et chaîne d'approvisionnement
- 04 Politiques et procédures de diligence raisonnable
- 05 Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement
- 06 Mesures correctives
- 07 Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables
- 08 Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants
- 09** Mesure de l'efficacité de nos programmes
- 10 Attestation signée



# 10 Attestation signée

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour LG Electronics Canada inc. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

|             |  |
|-------------|--|
| Nom complet | <u>Changbong Son</u>   |
| Titre       | <u>CFO</u>   |
| Date        | <u>05/30/2024</u>  |
| Signature   | <u><i>Changbong Son</i></u><br><small><a href="#">Changbong Son (May 30, 2024 15:41 EDT)</a></small> |

J'ai l'autorisation de représenter LG Electronics Canada inc.

## Rapport de 2023 sur la lutte contre le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

- 02** Introduction
- 03** Structure, activités et chaîne d'approvisionnement
- 04** Politiques et procédures de diligence raisonnable
- 05** Gestion des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement
- 06** Mesures correctives
- 07** Lutte contre la perte de revenus des personnes les plus vulnérables
- 08** Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants
- 09** Mesure de l'efficacité de nos programmes
- 10** Attestation signée